



## Perdu garde de mon enfant et demande la garde petite fille

Par **sophie134**, le **25/01/2016** à **21:06**

Bonjour.

Ma fille a une maladie neuro degenerative, et elle est enceinte.  
Elle ne pourra pas s'occuper de l'enfant, et je souhaite donc recuperer l'enfant chez moi.

Le souci, c'est que le pere de cet enfant l'a reconnu, et veut aussi la garde.

Par contre je m'inquiète, car mon fils, lors de ses 13 ans, a voulu aller aller chez son pere, qui a obtenu la garde chez lui (je ne m'occupais pas de lui, je lui faisais que rarement à manger, la liste est longue).

Puis-je avoir l'enfant au bon vouloir du juge malgré ce qui s'est passé avec mon fils ?

Y a-t-il une Loi ou c'est uniquement au bon vouloir du juge ?

Merci.

Par **Visiteur**, le **26/01/2016** à **11:19**

Bonjour,

vous n'êtes "que" la grand-mere ? Le père l'a reconnu; il est prioritaire ! c'est tout ! Ne comptez pas trop sur une garde alternée avec le père...